

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
B.P 1023
73010 CHAMBERY CEDEX
tel: 04.79.33.60.09



ADOPTION PLENIERE

Liste des pièces à remettre ou adresser à Monsieur le Procureur de la République BP 1023 73010 CHAMBERY CEDEX (service civil du Parquet).

1/ requête sur papier libre (~~avec un timbre fiscal d'un montant de 35 euros~~) du ou des adoptants (préciser le ou les prénoms et noms que vous désirez voir attribuer à l'enfant par le jugement à venir)

2/ actes de naissance respectifs du ou des adoptants

3/ acte de mariage si adoption par un couple

4/ acte de naissance de l'enfant (avec traduction si étranger)

5/ copie du livret de famille y compris page enfants

6/ copie de la décision d'agrément de la DASS

7/ copie de la lettre de la DASS (ou de l'association intermédiaire) faisant apparaître la date d'accueil de l'enfant au foyer

ainsi que:

- pour les enfants nés en France (dossier à adresser au tribunal de grande instance de votre DOMICILE):

8/ copie de la décisions du Conseil d'administration de la DASS donnant son accord à l'adoption envisagée

- pour les enfants nés à l'étranger (dossier à adresser au Tribunal de grande instance de CHAMBERY -service civil du Parquet)

9/ jugement d'adoption étranger et sa traduction - consentement des parents biologiques- toutes pièces administratives de remise de l'enfant traduites en français - soit en originales soit en copies certifiées conformes.

Merci d'indiquer votre adresse électronique et privilégier les contacts par courrier électronique au sec.pr.tqi-chambery@justice.fr plutôt que le téléphone.